

Le présent compte rendu et l'ensemble des annexes sont téléchargeables sur le site internet du SIECF : www.siecf.fr

COMITE SYNDICAL DU 6 FEVRIER 2020 COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS

Le 6 Février 2020 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes de SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

Date de la convocation : 30/01/2020

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 195

PRESENTS : 113 délégués

M. Michel PICOTIN	délégué titulaire	ARNEKE
M. Didier GUENANTIN	délégué suppléant	ARNEKE
M. Marc DENEUCHE	délégué titulaire	BAILLEUL
M. Jean-Marie BOULINGUIEZ	délégué suppléant	BAILLEUL
M. Joël BODDAERT	délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Cédric NEUVILLE	délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Jean-Pierre LAMOITTE	délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Stéphane VERCRUYSSÉ	délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Jacques CARON-COTTIN	délégué titulaire	BERGUES
M. Jean-Claude DELDYCKE	délégué titulaire	BERTHEN
M. Bruno FOULON	délégué titulaire	BIERNE
M. Jean-Marc LUTIC	délégué suppléant	BIERNE
Mme Claudine DELASSUS	déléguée titulaire	BISSEZEELE
M. Géry BOGAERT	délégué suppléant	BISSEZEELE
M. Gérard BEAUVOIS	délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Patrick MORDACQ	délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Jean-Noël LEFEVERE	délégué titulaire	BOESCHEPE
M. Christophe BECUE	délégué titulaire	BOESCHEPE
Mme Danielle MAMETZ	déléguée titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent VANPOUILLE	délégué titulaire	BOLLEZEELE
Mme Bernadette POPELIER	déléguée titulaire	BORRE
Mme Marie-Claude LERMYTTE	déléguée titulaire	BROUCKERQUE
M. Guy PRUVOST	délégué suppléant	BROUCKERQUE
M. Vincent PAUWELS	délégué titulaire	BROXEELÉ
M. Jean STERCKEMAN	délégué titulaire	BROXEELÉ
Mme Brigitte VANHERSEL	délégué suppléant	CAESTRE
M. Michel DECOOL	délégué titulaire	CAPPELLE-BROUCK
M. Arnauld COUVREUR	délégué titulaire	CAPPELLE-BROUCK
M. Bernard DENECKER	délégué titulaire	DRINCHAM
Mme Sandrine KEIGNAERT	délégué suppléant	EBBLINGHEM
M. Olivier CONVERSET	délégué suppléant	EBBLINGHEM
M. Henri RAMAUT	délégué titulaire	EECKE
M. Paul JANSSEN	délégué titulaire	ERINGHEM
M. Marc COLPAERT	délégué titulaire	ERINGHEM
M. Jean-Paul RYCKEWAERT	délégué titulaire	ESQUELBECQ
M. Bruno FICHEUX	délégué titulaire	ESTAIRES

M. Bernard BAES	délégué titulaire	ESTAIRE
M. Philippe MASQUELIER	délégué titulaire	FLETRE
M. Sébastien MONSIMERT	délégué titulaire	FLETRE
M. Patrick TALLEU	délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
Mme Yvette VANDENABELLE	déléguée titulaire	HARDIFORT
M. Bernard NOWAKOWSKI	délégué titulaire	HARDIFORT
M. Stéphane FRANCKE	délégué titulaire	HERZEELE
M. Jean-Claude POILLON	délégué suppléant	HERZEELE
M. Jean-Luc CAPPAERT	délégué titulaire	HONDEGHEM
M. Jérôme VERMERSCH	délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Hervé SAISON	délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Patrick LESCORNEZ	délégué titulaire	HOYMILLE
M. Jean-Pierre LEFEBVRE	délégué titulaire	HOYMILLE
M. Pierre CAMPAGNIE	délégué titulaire	KILLEM
M. Pierre-Jean SALOME	délégué titulaire	KILLEM
M. Edmond TURPIN	délégué titulaire	LA GORGUE
M. Georgy HERCHIN	délégué titulaire	LA GORGUE
M. Jean-Luc DECOSTER	délégué titulaire	LAVENTIE
M. Cédric LAPAILLE	délégué titulaire	LE DOULIEU
M. Joël DEGRYSE	délégué suppléant	LE DOULIEU
M. Christian DELASSUS	délégué titulaire	LEDRINGHEM
Mme Mathilde VANGREVELYNGHE	déléguée titulaire	LEDRINGHEM
M. Denis DECALF	délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Emile HOEDTS	délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Jacques HERMANT	délégué titulaire	LYNDE
Mme Danielle VANMAELE	délégué titulaire	MERCKEGHEM
M. Jean-Pierre LICOUR	délégué titulaire	MERCKEGHEM
M. José BAUDRY	délégué titulaire	MERVILLE
Mme Elizabeth BOULET	délégué titulaire	METEREN
M. Jackie ODENT	délégué titulaire	MILLAM
M. Emmanuel COOCHE	délégué titulaire	MILLAM
M. Rodrigue BOURNONVILLE	délégué titulaire	MORBECQUE
M. Maxime CREPIN	délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Sylvain PETITPREZ	délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Franck MEURILLON	délégué titulaire	NIEPPE
M. Régis VERBEKE	délégué titulaire	NIEURLET
M. Olivier SPRIET	délégué titulaire	OCHTEZEELE
M. Jean-Luc DEBERT	délégué titulaire	OUDEZEELE
M. Michel DERAIVE	délégué titulaire	OUDEZEELE
M. Denis TOURNANT	délégué titulaire	QUAEDYPRE
M. Jacques HUMEZ	délégué titulaire	RENESECURE
M. Pierre BERNARD	délégué suppléant	RENESECURE
M. Jean-Luc CLEENEWERCK	délégué titulaire	REXPOEDE
M. Didier DEWYNTER	délégué titulaire	RUBROUCK
M. Kévin NEFFE	délégué titulaire	RUBROUCK
M. Francis MEIRLAND	délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Bertrand CREPIN	délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Thierry DEQUIDT	délégué titulaire	SAINT JANS CAPPEL
M. Bruno BERNAERT	délégué titulaire	SAINT JANS CAPPEL
M. Jean-Pierre BAUDENS	délégué titulaire	SAINT-MOMELIN
Mme Marie-Noëlle MACREL	déléguée titulaire	SAINT-MOMELIN
M. Patrick DEWINTER	délégué titulaire	SAINT-PIERREBROUCK
Mme Marie-Pierre LEMAIRE	délégué suppléant	SAINT-PIERREBROUCK
M. Dominique VAESKEN	délégué titulaire	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Patrick WAYMEL	délégué titulaire	SERCUS
M. Christian BECUWE	délégué titulaire	SOCX
M. Georges BOUQUET	délégué titulaire	STEENBECQUE
M. Patrice SEINGIER	délégué suppléant	STEENWERCK
M. Pierre THIEFFRY	délégué titulaire	STRAZEELE
M. Bernard BEUN	délégué titulaire	TERDEGHEM
M. Louis BALLOY	délégué titulaire	TERDEGHEM
M. Alain NOEL	délégué titulaire	UXEM
M. Jean-Marie GHEKIERE	délégué titulaire	VOLCKERINCKHOVE
M. Charles GALLIEZ	délégué titulaire	VOLCKERINCKHOVE
M. Benoit LAURENT	délégué titulaire	WARHEM
M. Jean-Noël PENEZ	délégué titulaire	WATTEN
M. Joël DUCROCQ	délégué suppléant	WATTEN
Mme Laurence BARROIS	déléguée titulaire	WEMAERS CAPPEL
M. Pascal IOOS	délégué titulaire	WEMAERS CAPPEL

M. Patrice LECLAIRE	délégué titulaire	WEST CAPPEL
Mme Anne VANPEENE	délégué titulaire	WINNEZEELE
M. François HEYMAN	délégué titulaire	WINNEZEELE
M. Loïc THOMAS	délégué suppléant	WORMHOUT
M. Philippe PERRIN	délégué titulaire	WULVERDINGHE
M. Francis LEVIEZ	délégué titulaire	WYLDER
M. Franck RICHARD	délégué titulaire	ZEGERSCAPPEL
M. Stéphane LIEVIN	délégué titulaire	ZERMEZEELE

POUVOIRS : 7

M. Bernard DEBAECKER, délégué titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Hervé SAISON
M. Valentin BELLEVAL, délégué titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Jean-Luc DEBERT
M. Jean-Pierre FERAMUS, délégué titulaire de HONDEGHEM a donné pouvoir à M. Jean-Luc CAPPART
M. Michel DELFORGE, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
Mme Carole DELAIRE, délégué titulaire de STEENBECQUE a donné pouvoir à M. Georges BOUQUET
Mme Marie-Madeleine CAMPAGNE, délégué titulaire de STEENVOORDE a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
M. Eddie BOULIER, délégué titulaire de THIENNES a donné pouvoir à M. Jacques HERMANT

VOTANTS : 120

Secrétaire de séance : M. Edmond TURPIN

Ordre du jour

*** Approbation du compte rendu de la séance précédente**

*** Administration générale**

- Adhésion de communes à des nouvelles compétences au 01/01/2020

*** Finances publiques**

- Décision modificative
- Orientations budgétaires 2020
- Cotisations 2020
- Autorisation de crédits avant le vote du BP 2020

*** Compétence AODE Gaz**

- Délibération de principe sur les extensions gaz en vue de raccorder des unités de méthanisation

*** Compétence AODE Electricité**

- Convention avec ENEDIS pour l'appropriation du compteur communicant par les publics en précarité énergétique

*** Compétences Eclairage public/ IRVE / Telecom / Electricité (Art 8)**

- Actualisation du programme de travaux 2019
- Programme prévisionnel 2020
- Contrat de ruralité - travaux EP dans les communes de la CCFI

*** Maîtrise de la demande en Energie (MDE)**

- Convention d'Entente avec la FDE 80 et le SE 60 pour le portage du programme ACTEE
- Mise en place du programme ACTEE

*** Administration générale**

- Information sur les décisions

➤ **Agenda des réunions à venir :**

- **Comité syndical d'installation** le Lundi 27 avril 2020 à 18h (lieu à déterminer)

➤ **Information sur le critère B 2019** (temps de coupure moyen en électricité)

73 min

Meilleur résultat jamais atteint depuis 2010.

==> Les travaux d'ENEDIS,

==> le nouveau contrat de concession (10 millions d'euros d'investissement en 4 ans)

==> et la priorité donnée par le SIECF à la résorption des fils nus lors des travaux Article 8 permettent d'atteindre ce résultat exceptionnel

Félicitations aux équipes d'ENEDIS et aux équipes du SIECF pour les travaux Article 8 fils nus.

➤ **Rappel sur l'achat groupé d'électricité :**

Les collectivités sont invitées à vérifier les points de livraison avant le vendredi 14 février 2020 et les transmettre à Isabelle BAUDE par mail : ibaude_siecf@ville-hazebrouck

*** Administration générale - Approbation du Compte rendu de la réunion du 28 novembre 2019**

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver le compte rendu de la séance précédente.

Il est approuvé à l'unanimité.

**Délibération N°06022020/D01 - ADMINISTRATION GENERALE
Démission de François PARESYS du Bureau du SIECF**

Exposé et proposition :

Monsieur le Président informe l'Assemblée de la démission au Conseil Municipal de Steenvoorde de M François PARESYS et donc de son poste de membre du Bureau au SIECF.

Monsieur le Président propose de ne pas le remplacer au sein du Bureau du SIECF et de passer à 25 membres.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 06022020/D02 - FINANCES PUBLIQUES : Compte Administratif 2019

Exposé et proposition - Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK - Vice-Président chargé des finances et des marchés publics

Le Comité syndical est invité à prendre connaissance du Compte Administratif 2019, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat de l'année		1 312 150,33 €
Résultat antérieur		296 294,58 €
Résultat cumulé		1 608 444,91 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Résultat de l'année		333 904,57 €
Résultat antérieur		1 564 646,09 €
Part affectée à l'investissement (c/1068)		1 512 293,91 €
Résultat cumulé		386 256,75 €
BESOIN DE FINANCEMENT		
Résultat cumulé de la section d'investissement		1 608 444,91 €
Restes à réaliser en recettes		1 920 308,96 €
Dépenses engagées non mandatées		3 869 764,40 €
Montant à prendre en compte pour l'affectation		- 341 010,53 €
BESOIN DE FINANCEMENT REEL (1068)		341 010,53 €

L'Assemblée est invitée à :

- Approuver le compte administratif 2019,
- Constaté les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'Exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- Arrêter les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

Adoption :

M. Michel DECOOL, Président du SIECF ne prend pas part au vote.
La proposition est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 06022020/D03 - FINANCES PUBLIQUES : Compte de Gestion 2019

Exposé et proposition - Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK - Vice-Président chargé des finances et des marchés publics

Le Comité syndical est invité à prendre connaissance du Compte de gestion 2019,

Il est proposé à l'Assemblée de :

- Constaté les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'Exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- de déclarer que le Compte de Gestion dressé par le Comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

Adoption

La proposition est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 06022020/D04 - FINANCES PUBLIQUES : Affectation du Résultat 2019

Exposé et proposition - Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK - Vice-Président chargé des finances et des marchés publics

Le Comité syndical est invité à affecter le résultat 2019 comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'année	1 312 150,33 €
Résultat antérieur	296 294,58 €
Résultat cumulé	1 608 444,91 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'année	333 904,57 €
Résultat antérieur	1 564 646,09 €
Part affectée à l'investissement (c/1068)	1 512 293,91 €
Résultat cumulé	386 256,75 €

BESOIN DE FINANCEMENT

Résultat cumulé de la section d'investissement	1 608 444,91 €
Restes à réaliser en recettes	1 920 308,96 €
Dépenses engagées non mandatées	3 869 764,40 €
Montant à prendre en compte pour l'affectation	- 341 010,53 €
BESOIN DE FINANCEMENT REEL (1068)	341 010,53 €

BUDGET 2020

Ligne budgétaire 001 débit	0,00 €
Ligne budgétaire 001 crédit	1 608 444,91 €
Ligne budgétaire 002 Débit	0,00 €
Ligne budgétaire 002 Crédit	45 246,22 €
Compte 1068 (Crédit)	341 010,53 €

Adoption

La proposition est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 06022020/D05 - FINANCES PUBLIQUES : Budget Primitif 2020

Exposé et proposition - Rapport de M. Jean-Luc CLEENEWERCK - Vice-Président chargé des finances et des marchés publics

Vu les orientations budgétaires adoptées lors du Comité du 28 novembre 2019,

Le Comité syndical est invité à prendre connaissance et à approuver le budget primitif 2020 tel que présenté en annexe.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 16 004 283,51€.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 06022020/D06 - Finances Publiques Etat des sommes à fiscaliser et budgétiser pour l'année 2020

Exposé et proposition – Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK – Vice-Président chargé des finances et des marchés publics :

Par délibération en date du 28 novembre 2019, le Comité Syndical du SIECF a décidé de fixer les cotisations 2020 selon les éléments suivants :

Electricité : 3.50 €/hab

Gaz : 0.60 €/hab pour les communes desservies au 01/01/2020

Télécom: 1.50 €/hab (pour les travaux coordonnés)

Numérique : gratuit

Eclairage public (option B) : 3.50€/hab

IRVE : 800 € par borne (cout de maintenance et de fonctionnement - pour les bornes des programmes 2018 et 2019).

En outre certaines communes sont redevables au SIECF de participations sur travaux (électrification rurale, Article 8, IRVE, travaux coordonnés et éclairage public), une convention spécifique est signée pour chaque dossier.

Conformément aux articles L5212-20 du CGCT et 1609 *quater* du Code général des impôts modifiés par l'article 181 de la loi du 13 août 2004, ces contributions communales peuvent être budgétées ou fiscalisées par une imposition additionnelle sur les impôts locaux.

Les communes adhérentes au SIECF ont été sollicitées pour choisir entre ces deux possibilités.

Il est proposé à l'Assemblée de valider le tableau de synthèse annexé à la présente délibération reprenant le détail des Communes ayant opté pour la budgétisation, celles ayant opté pour la fiscalisation et celles ayant opté pour une part de TCFE.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 06022020/D07 - Finances Publiques Imputation budgétaire des travaux sur les réseaux

Exposé et proposition – Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK – Vice-Président chargé des finances et des marchés publics :

Monsieur le Président expose aux Membres du Comité Syndical qu'il est de plus en plus difficile de terminer des travaux sur un exercice comptable. Pour cela, il propose que les dépenses d'immobilisations inscrites au chapitre 21 du budget du SIECF pour les travaux suivants :

- réseau électrique et gaz,
- éclairage public,
- Télécom, numérique
- et bornes IRVE

soient inscrites au compte 23 « immobilisations en cours ».

A compter du 1^{er} janvier 2020 et afin de se conformer aux règles comptables, il convient d'inscrire au compte 23 « immobilisations en cours » toutes les dépenses afférentes aux immobilisations non terminées à la fin de chaque exercice qu'il s'agisse d'avances versées avant justification des travaux, ou d'acomptes versés au fur et à mesure de l'exécution des travaux.

Dans tous les cas, lorsque l'immobilisation est achevée, les dépenses portées au compte 23 seront virées au compte 21 par *opération d'ordre non budgétaire*.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 06022020/D08 - Finances Publiques Amortissement des travaux sur le réseau électrique concédé à ENEDIS et sur le réseau de gaz concédé à GRDF

Exposé et proposition – Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK – Vice-Président chargé des finances et des marchés publics :

Vu l'article L.2321-2-27 du CGCT ;

Vu l'article R.2321-1 du CGCT ;

Vu la délibération du Comité Syndical 27032019/D06 du 27 mars 2019 ;

Vu le contrat de concession entre le SIECF et ENEDIS signé le 21 novembre 2018 avec effet au 1^{er} janvier 2019 ;

Vu le contrat de concession entre le SIECF et GRDF signé le 5 décembre 2003,

Vu la DSP signée avec GRDF le 26 juin 2009 et transmise au contrôle de légalité le 6 juillet 2009, Considérant que les concessionnaires pratiquent l'amortissement pour les ouvrages concédés.

Il est proposé au Comité de ne plus amortir les travaux réalisés sur le réseau de distribution d'électricité et sur le réseau de distribution publique de gaz à partir du 1^{er} janvier 2020.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 06022020/D09 - Compétence AODE Gaz - Schéma directeur pour la partie Nord du territoire

Exposé et proposition – Rapport de M Michel DECOOL - Président :

L'Article D453-21 du Code de l'Energie, créé par Décret n° 2019-665 du 28 juin 2019 - art. 1 prévoit :

Les gestionnaires des réseaux de transport et de distribution de gaz naturel élaborent, après consultation des autorités organisatrices de la distribution de gaz naturel concernées, un zonage de raccordement des installations de production de biogaz à un réseau de gaz naturel, qu'ils soumettent à la validation de la Commission de régulation de l'énergie.

Le zonage de raccordement définit, pour chaque zone du territoire métropolitain continental située à proximité d'un réseau de gaz naturel, le réseau gazier le plus pertinent d'un point de vue technico-économique pour le raccordement d'une nouvelle installation de production de biogaz qui s'y implanterait.

Le zonage de raccordement est révisé au moins tous les deux ans.

En application du présent article du Code de l'Energie, GRDF en accord avec GRT gaz a élaboré un schéma directeur pour la partie Nord du territoire du SIECF.

Le Comité syndical est invité à émettre un avis sur le projet de schéma élaboré par GRDF avant transmission pour validation à la Commission de régulation de l'Energie.

Il est à noter que le schéma pour la partie du Sud du territoire est en cours d'élaboration, il sera soumis au SIECF pour avis lors d'une prochaine réunion du Comité syndical.

Il est également précisé que pour la partie centre du territoire, le schéma n'a pas encore été élaboré par GRDF.

Il est proposé au Comité d'émettre un avis favorable sur le schéma proposé par GRDF avec les réserves suivantes :

- les projets d'extension du réseau de gaz doivent nécessairement prévoir une phase préalable de concertation avec les Collectivités impactées par le tracé, à savoir : SIECF, communes, Epci, département,... Cette concertation est réalisée sous l'égide du SIECF.

- GrDF se doit de mutualiser les travaux de création d'une canalisation avec des travaux permettant la desserte de locaux (non encore alimentés en gaz) situés sur le tracé (conversion

fioul / gaz propane vers gaz naturel), sur le territoire des communes desservies en gaz. Cette mesure vise à favoriser l'acceptabilité des projets et à renforcer leur ancrage territorial.

- GrDF se doit de tenir compte, lors de la réalisation des travaux, des impératifs d'aménagement du gestionnaire de voirie (piste cyclable, travaux réfections voirie,..), des travaux menés sur le réseau de distribution publique d'électricité, et des travaux sur les autres réseaux (eau, assainissement,...).

- En accord avec la (ou les) commune(s) concernée(s), GrDF organise, si nécessaire, une réunion préalable au chantier afin d'informer la population.

- GrDF et ses entreprises prestataires veillent, lors de la réalisation du chantier, à ne pas nuire à l'activité économique et/ ou agricole du territoire, et à ne pas nuire excessivement aux déplacements quotidiens des habitants.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence AODE Gaz ne prennent pas part au vote.

Par 119 voix Pour et 1 abstention, le comité syndical adopte la proposition.

**Délibération N° 06022020/D10 - Compétence AODE Gaz -
Extension du réseau gaz en vue de raccorder l'unité de méthanisation à
Wemaers-Cappel**

Exposé et proposition – Rapport de M Michel DECOOL - Président :

Le Comité est informé de l'existence d'un projet de construction d'une unité de méthanisation à Wemaers-Cappel (Famille loos) avec injection sur le réseau de gaz naturel de Bollezeele via Rubrouck et Arnèke.

En application des dispositions législatives et réglementaires, il est proposé au Comité, la signature d'une convention avec GRDF pour ce projet d'extension du réseau en communes non concédées, à savoir les Communes de Wemaers-Cappel et Rubrouck

Il est précisé qu'une réunion de travail a été organisée avec GRDF, les Maires, les 2 Communautés de Communes et le département du Nord en décembre 2019.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence AODE Gaz ne prennent pas part au vote.

Monsieur IOOS, délégué titulaire de WEMAERS-CAPPEL, ne prend pas part au vote.

Par 118 voix Pour et 1 abstention, le comité syndical adopte la proposition.

**Délibération N° 06022020/D11 - Compétence AODE Gaz -
Extension du réseau de gaz en centre village à Arnèke**

Exposé et proposition – Rapport de M Michel DECOOL - Président :

Dans le cadre de l'extension du réseau pour raccorder le métaliseur de Wemaers-Cappel, il est envisageable de raccorder de nouveaux logements au gaz naturel dans Arnèke.

- ➔ Mutualisation des travaux de gaz pour raccorder les particuliers simultanément aux travaux d'extension pour le raccordement de l'unité de méthanisation de Wemaers-Cappel
- ➔ Cout prévisionnel total des travaux : 92 226 €

- ➔ Participation du SIECF prévisionnelle : 45 666 € (55 666 € ramené à 45 666 € déduction de la mutualisation de la tranchée)
- ➔ Remboursement dans 8 ans, par GRDF au SIECF, si l'extension est rentable

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence AODE Gaz ne prennent pas part au vote.

Le comité syndical adopte la proposition.

Délibération N° 06022020/D12 - Compétence AODE Gaz - Information sur la procédure de Délégation de service public (DSP) Communes de St Pierre-Brouck et Cappelle-Brouck

Exposé et proposition – Rapport de M Michel DECOOL - Président :

Une première procédure de DSP a été lancée le 22 octobre 2019, candidatures et offres attendues pour le 9 décembre 2019.

La Commission a constaté que seul GRDF avait remis un pli, contenant uniquement une candidature et pas d'offre.

Une seconde procédure de DSP a été lancée le 24 décembre 2019, suite au caractère infructueux de la première procédure. Les plis étaient attendus pour le 3 février 2020.

Le SIECF n'a reçu aucune offre. Il a uniquement reçu un courrier de GRDF précisant les éléments suivants :

Monsieur le Président,

Le SIECF a lancé, le 24 décembre dernier, une consultation pour la délégation de service public de la distribution de gaz naturel sur les communes de Cappelle-Brouck et Saint-Pierre-Brouck. La limite de dépôt des offres est fixée au lundi 3 février à 10h00.

GRDF a réalisé une étude afin de pouvoir répondre à cette consultation à partir des réseaux de distribution les plus proches. Les résultats auxquels nous arrivons, en termes de tarif et de contribution demandée à l'autorité concédante, ne nous permettent malheureusement pas de déposer une offre.

Nous avons toutefois identifié, au cours de cette étude la possibilité d'une autre solution technique à partir d'un réseau de transport. Celle-ci semble, en première approche, plus intéressante. La finalisation de cette étude, qui nécessite un travail approfondi en collaboration avec GRTgaz, prendra plusieurs semaines.

Je sollicite donc, Monsieur le Président, un report de la date de remise des offres, afin que nous soyons en mesure de répondre à la consultation.

Après avoir réuni la commission de DSP ce jour, le Président informe l'Assemblée que le SIECF va ouvrir des négociations avec GRDF, en vue de desservir en gaz naturel les Communes de Cappelle-Brouck et St Pierre-Brouck.

Le comité syndical prend acte.

Délibération N° 06022020/D13 - Compétence AODE Electricité - Participation ENEDIS au titre de l'Article 8 / 2020

Exposé et proposition – Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK – Vice-Président chargé des finances et des marchés publics :

En application des dispositions de l'Article 8 A du cahier des charges de concession et de l'annexe n° 1, le montant et les modalités de versement de la contribution d'ENEDIS au financement des travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage SIECF - Territoire d'énergie Flandre aux fins d'intégration

des ouvrages de la concession dans l'environnement sont déterminés d'un commun accord entre les parties,

Considérant les modalités convenues pour les années 2019 et 2020 à savoir une dotation annuelle de 200 000€ pour un montant minimum de 500 000 € de travaux (30 % minimum de résorption de fils nus) majorés de 40 000 € annuels si la résorption des fils nus est supérieure à 50 % des travaux éligibles.

Considérant qu'au titre de l'année 2020, le SIECF - Territoire d'énergie Flandre a élaboré un programme prévisionnel de travaux éligibles à la participation ENEDIS comportant un linéaire prévisionnel de 62 % de fils nus.

Vu la demande adressée par le SIECF - Territoire d'énergie Flandre à Monsieur le Directeur régional d'ENEDIS afin de revoir à la hausse la participation annuelle,

ENEDIS a accepté de majorer sa participation de 17 592 € pour l'année 2020.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 06022020/D14 - Compétences Eclairage public / IRVE / Telecom / Electricité (Art 8) - Actualisation du programme de travaux 2020

Exposé et proposition – Rapport de M Jacques HERMANT – Vice-Président chargé de l'éclairage public :

Il est proposé au Comité syndical de valider le programme prévisionnel 2020 tel que figurant dans les tableaux en PJ.

==> Tableaux des travaux en éclairage public

==> 1 borne IRVE à Bailleul

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

*** Compétence IRVE - Déploiement de bornes IRVE sur le réseau d'éclairage public - Appel à projet du Département du Nord « Mobilité innovante en milieu rural »**

Le Président informe l'Assemblée que le SIECF vient d'être Lauréat de l'appel à projet département 'Mobilité innovante en milieu rural'. Le programme présenté par le SIECF vise à expérimenter l'implantation de bornes IRVE sur le réseau d'éclairage public en milieu rural.

Montant prévisionnel de subvention : 68 000€

Le Président indique que les services vont travailler à l'expérimentation et que les projets de mise en œuvre seront présentés lors d'une prochaine réunion du Comité.

Le Président remercie le Département du Nord et les élus du Département qui ont soutenu le projet.

Délibération N° 06022020/D15 - Compétences Eclairage public/ IRVE / Telecom / Electricité (Art 8) - Travaux à Socx - modalités financières

Exposé et proposition – Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK – Vice-Président chargé des finances et des marchés publics :

A la demande de la commune de Socx, le service technique du SIECF - Territoire d'énergie Flandre a chiffré des travaux sur les réseaux BT et télécom à Socx route de Bierne (ces travaux ne peuvent pas entrer dans le cadre de l'article 8).

Le cout estimatif des travaux se décompose tel que :

BT : 108 000 € HT

Télécom : 79 665,80 € HT

Les études, la maîtrise d'ouvrage et les travaux seront réalisés par le SIECF. Le SIECF et la Commune signeront une convention de prise en charge par la commune des travaux à hauteur de 100 % du HT.

Le SIECF prendra à sa charge la TVA ainsi que les frais d'études et la maitrise d'ouvrage.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 06022020/D16 - Compétence IRVE - Tarification des bornes IRVE

Exposé et proposition – Rapport de M Michel DECOOL – Président :

Par délibération en date du 7 décembre 2017, le Comité syndical a validé le principe de gratuité des bornes IRVE jusqu'à intégration dans la centrale d'achat de la région.

Les bornes de recharges IRVE situées sur le territoire du SIECF vont migrer dans le réseau régional PASS PASS au cours du 2nd trimestre 2020.

Les bornes IRVE deviendront ainsi payantes selon la nouvelle grille tarifaire fixée par la Région Hauts de France.

Le Comité est invité à valider cette tarification qui entrera en vigueur au cours du 2nd trimestre 2020.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Tarif	Abonnés	Non abonnés	En itinérance	Plafond mensuel de dépenses
Violet (borne super rapides)	1,50€ pour 5 min	2€ pour 5 min	1,75€ pour 5 min	-
Rouge (bornes rapides)	1,50€ pour 10 min	2€ pour 10 min	1,75€ pour 10 min	60 € /mois
Bleu (bornes normales)	0,7€ pour 20 min	0,75€ pour 20 min	0,73€ pour 20 min	40 € /mois
Vert (bornes normales de 21h à 7h)	0,10 €	0,15 €	0,13 e	30 € /mois
Jaune (stationnement longue durée prix par 24 h)	2 €	3 €	2,50 €	20 € / mois

Délibération N°06022020/D17 - Maîtrise de la demande en Energie (MDE) et transition énergétique - Appel à projet MDE 2020

Exposé et proposition – Rapport de M Michel DECOOL – Président :

Dans le cadre de sa compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'énergie, le SIECF souhaite pérenniser l'appel à projets visant à maîtriser la demande en énergie à destination des Communes adhérentes, des CCAS et EPCI du territoire, en matière de bâtiments publics (rénovation, extension, création, bâtiment du domaine privé communal ...).

Cette politique s'appuie sur les missions du syndicat et sur l'article L2224-34 du CGCT qui vise à aider les collectivités du territoire afin de réduire les consommations énergétiques :

les personnes publiques mentionnées au premier alinéa du présent article, les autres établissements publics de coopération intercommunale qui ont adopté le plan mentionné au même premier alinéa à titre facultatif et les syndicats exerçant la compétence mentionnée au deuxième alinéa du IV de l'article L. 2224-31 peuvent notamment réaliser des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie de réseau des consommateurs finals desservis en gaz, en chaleur ou en basse tension pour l'électricité et accompagner des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur leur territoire.

Ces actions peuvent également tendre à maîtriser la demande d'énergie des consommateurs en situation de précarité énergétique. Les personnes publiques mentionnées au deuxième alinéa du présent article peuvent notamment proposer des aides à ces consommateurs en prenant en charge, en tout ou partie, des travaux d'isolation, de régulation thermique ou de régulation de la consommation d'énergie ou l'acquisition d'équipements domestiques à faible consommation. Ces aides font l'objet de conventions avec les bénéficiaires.

Les personnes publiques mentionnées au présent article peuvent prendre en charge, pour le compte de leurs membres, tout ou partie des travaux nécessaires pour améliorer la performance énergétique des bâtiments dont ces membres sont propriétaires. Elles peuvent assurer le financement de ces travaux. Ces travaux font l'objet de conventions conclues avec les membres bénéficiaires.

Il est précisé que la Commission paritaire transition énergétique a donné un avis favorable à la politique MDE lors de sa réunion du 11 décembre 2015, confirmé lors de la réunion du 9 décembre 2019.

Il est proposé au Comité syndical d'émettre un avis favorable au renouvellement de l'appel à projet MDE pour l'année 2020, dans les conditions suivantes :

- L'appel à projets est doté d'un fond de concours de 150 000 € pour l'année 2020 (montant actualisable le cas échéant au cours de l'année), visant à aider les collectivités du territoire à réduire les consommations énergétiques du patrimoine public,
- Le jury d'appel à projets MDE est composé des membres du bureau du SIECF, il examinera les dossiers sur la base du règlement détaillé de l'appel à projet (règlement en annexe)
- Deux dates de dépôts des dossiers : Avant le 1er juillet 2020 et avant le 15 Octobre 2020.
- La priorité sera donnée aux Communes n'ayant jamais bénéficié d'aide les années antérieures.

Le Comité est invité à valider l'appel à projet tel que présenté ainsi que le règlement en annexe.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération N°06022020/D18 - Maîtrise de la demande en Energie (MDE) et transition énergétique - Appel à projet « Anas de lin 2020 » en collaboration avec Yser Houck (Isolation par Anas de Lin des combles des bâtiments publics)

Exposé et proposition – Rapport de M Michel DECOOL – Président :

Dans le contexte actuel de l'augmentation du prix des énergies et du changement climatique, la maîtrise de la consommation d'énergie passe notamment par un travail sur l'isolation de l'enveloppe du bâtiment. L'objectif est de réduire les consommations énergétiques des bâtiments publics, et d'adapter les bâtiments aux changements climatiques tout en promouvant les ressources locales et soutenables.

Dans un contexte tendant à allier réduction des émissions de gaz à effet de serre et réduction des consommations énergétiques, le SIECF entreprend des actions visant à anticiper les critères attendus dans les futures réglementations thermiques et environnementales.

Un partenariat a été mis en place avec l'Association YSER HOUCK, de VOLCKERINCKHOVE, celui-ci repose sur un programme d'isolation par anas de lin, de combles perdus dans les bâtiments publics.

Action visée par le partenariat :

Le partenariat vise à favoriser l'isolation des combles perdus des bâtiments publics. Ces actions seront effectuées pour les collectivités en ayant manifesté la volonté, soit par l'intermédiaire de l'association Yser Houck, soit en réponse à l'appel à projets du SIECF. L'idée est de favoriser l'emploi d'une ressource répondant à des critères envisagés dans les futures réglementations. Ce matériau est performant, respectueux de l'environnement et alimente un cercle vertueux basé sur une économie circulaire locale.

Modalités de paiement

Le coût des travaux (fourniture et pose d'anas de lin en combles perdus) sera aidé à hauteur de 80% du montant HT par le SIECF, sur présentation de la facture d'Yser Houck mandatée par la collectivité propriétaire du bâtiment.

Modalités de mise en œuvre en 2020 :

- L'appel à projets est doté d'un fond de concours de 10 000 € pour l'année 2020 (montant actualisable le cas échéant au cours de l'année), visant à aider les collectivités du territoire à réduire les consommations énergétiques du patrimoine public,
- Le jury d'appel à projets « Anas de Lin, partenariat avec l'association Yser Houck » est composé des membres du bureau du SIECF, la délibération du Bureau du SIECF s'appuiera sur l'expertise des services du SIECF et sur l'avis du Président de l'Association.
- Cinq chantiers pourront être aidés dans l'année.
- Les dossiers devront être déposés avant le 1^{er} juillet 2020 (1^{ère} vague) ou avant le 15 octobre 2020 (2^{ème} vague).

Le Comité est invité à valider l'appel à projet tel que présenté ainsi que le règlement en annexe.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 06022020/D19 - Maîtrise de la demande en Energie (MDE) et transition énergétique - Appel à projet « du Solaire en Flandre » 2020

Exposé et proposition – Rapport de M Michel DECOOL – Président :

Il est proposé au Comité d'approuver le renouvellement de l'appel à projet « du Solaire en Flandre » pour l'année 2020 comme annoncé ci-dessous :

Appel à projet Solaire - développement de l'énergie solaire.

Cadre général : le SIECF s'est engagé dans une démarche de transition énergétique 'STRATEGIE ENERGETIQUE', suite à la réalisation d'une EPE, par une délibération du Comité du 31 janvier 2019.

La présente délibération définit les modalités d'affectation de l'enveloppe solaire pour l'année 2020. Ce dispositif d'aide est compatible avec toute autre subvention.

Les opérations pouvant prétendre à une aide financière doivent être implantées sur le territoire du SIECF.

Bénéficiaires : La maîtrise d'ouvrage doit être assurée par une commune membre, un EPCI ou un CCAS du territoire.

Opérations éligibles : Les opérations doivent être réalisées sur des équipements publics (municipaux ou intercommunaux). L'opération doit concerner soit un système solaire thermique, soit un système solaire photovoltaïque.

Systèmes solaires thermiques : les aides concernent les investissements liés à l'énergie solaire thermique pour l'eau chaude sanitaire et le chauffage solaire collectif (systèmes solaires combinés). L'installateur doit obligatoirement justifier d'une qualification dans le domaine solaire (RGE, Qualif ENR,..).

Systèmes photovoltaïques : les aides concernent les nouvelles installations photovoltaïques sur les bâtiments publics. Les projets en autoconsommation sont acceptés. Les ombrières solaires et panneaux au sol sont également acceptés.

Nature et montant des aides :

Aide forfaitaire de 5000 € par projet

Aide attribuée à un maximum de 6 projets, soit une enveloppe totale de 30 000 € pour l'année 2020.

Les bâtiments aidés au titre de l'appel à projet MDE 2020 ne sont pas éligibles.

Procédure de demande de financement :

La demande devra être déposée auprès du SIECF pour le 1^{ER} juillet 2020 (1^{er} vague) et le 15 octobre 2020 (2^{ème} vague).

Toutes les demandes d'aide doivent être transmises sur la base d'un dossier complet comprenant :

- Une fiche de renseignements type
- La délibération de l'organe délibérant relative au projet
- Une notice de présentation du projet
- Tout plan ou élément complémentaire aidant à la compréhension du projet (fiches techniques...)

Le plan de financement de l'opération :

Les projets de supports de communication aux usagers et leur implication possible.

Instruction du dossier :

L'instruction sera réalisée en interne, sur la base des pièces du dossier. Après instruction, le dossier est soumis à la décision du Bureau.

Priorité sera donnée aux dossiers présentant un réel intérêt en termes de sobriété et de production ainsi qu'aux Communes n'ayant pas bénéficié de l'aide au titre de 2019.

Versement de l'aide :

Elle sera versée en une fois à réception des pièces justificatives de réalisation des travaux.

Communication : La collectivité s'engage à mettre en avant l'aide financière accordée par le SIECF dans les outils de communication à disposition du public et utilisateur du bâtiment.

Le Comité est invité à valider l'appel à projet tel que présenté ainsi que le règlement en annexe.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération N°06022020/D20 - Maîtrise de la demande en Energie (MDE) et transition énergétique - Valorisation des CEE pour les travaux réalisés dans les bâtiments publics du territoire

Exposé et proposition – Rapport de M Michel DECOOL – Président :

Le SIECF valorise les CEE pour les travaux réalisés sur son territoire depuis 2014. Le SIECF a notamment réalisé des dossiers de CEE classiques et de CEE TEPCV.

Le dispositif de CEE TEPCV est désormais terminé. Néanmoins, le dispositif de CEE classiques est toujours en vigueur.

Dans ce cadre :

- Le SIECF montera les dossiers de demande de Certificats d'Economies d'Energie (CEE) pour les travaux d'éclairage public réalisés sous sa maîtrise d'ouvrage. Le SIECF sera bénéficiaire des CEE collectés.
- Pour les autres travaux (éclairage public sous maîtrise d'ouvrage communale ou bâtiments publics du territoire), le SIECF montera les dossiers de demande de Certificats d'Economies d'Energie (CEE) au vu des éléments communiqués par la collectivité pour les opérations d'amélioration énergétique identifiées. Dans ce cas une convention sera signée avec la collectivité et 50% des CEE lui seront reversés.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 06022020/D21 - Compétence télécom/numérique - Convention pour le déploiement du Très haut débit à Hondschoote

Exposé et proposition – Rapport de M Michel DECOOL – Président :

Le SIECF exerce la compétence télécom / numérique sur le territoire de la Commune d'Hondschoote. Dans ce cadre l'opérateur SFR a sollicité le SIECF pour la signature d'une convention de déploiement du FTTH.

Sous réserve de l'avis favorable de la Commission régionale de stratégie numérique présidée par le Préfet de Région et le Président de la Région, commission qui se réunit ce 6 février 2020,

Il est proposé au Comité d'autoriser le Président à signer la convention telle que présentée en annexe.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence Télécom/numérique ne prennent pas part au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 06022020/D22 - ADMINISTRATION GENERALE - Information sur les décisions

Exposé et proposition – Rapport de M Michel DECOOL - Président :

En application de la délibération du Comité en date du 5 mai 2014, le Président rend compte des décisions du Président et du Bureau du SIECF.

Le Président rappelle au Comité que le Préfet du Nord a déféré le marché de travaux réseaux secs au Tribunal Administratif de Lille (dossier 1809082-2).

Par un jugement en date du 31 décembre 2019, le Tribunal Administratif de Lille a donné raison au SIECF et le déféré du Préfet a été rejeté.

L'Etat a été condamné à régler la somme de 2000 € au SIECF au titre des frais irrépétibles.

Adoption :

Le comité prend acte de ces décisions.

Délibération N° 06022020/D23 - ADMINISTRATION GENERALE - Information sur les décisions

Exposé et proposition – Rapport de M Michel DECOOL - Président :

En application de la délibération du Comité en date du 5 mai 2014, le Président rend compte des décisions du Président et du Bureau du SIECF.

Numéro de décision	Nature	Objet
03/06/2019	Marchés Publics	Coordinateur sécurité pour les travaux d'Article 8
04/12/2019	Marchés Publics	Marché en procédure adaptée - Placement et gestion d'un programme d'assurance pour les besoins du SIECF
06/12/2019	Convention	Partenariat avec EDF pour la MDE et les CEE classiques
16/12/2019	Marchés Publics	Réalisation de travaux de raccordement à la fibre des locaux du SIECF - Entreprise SOGETREL
Bureau du 31/01/2020	Ressources Humaines	Modification du tableau des effectifs
Bureau du 31/01/2020	Ressources Humaines	Modalités de prise en charge de déplacement pour les agents suivant une préparation aux concours et examens, préparation organisée par le CNFPT
Bureau du 31/01/2020	Marchés Publics	Groupement de commande ACTEE avec la FDE 80 et le SE 60 visant à l'acquisition et la maintenance de logiciels énergétiques
Bureau du 31/01/2020	Marchés Publics	Marché de travaux concourant à la transition énergétique

Adoption :

Le comité prend acte de ces décisions.

*** Questions diverses**

Monsieur Jean-Luc DEBERT - Vice-Président chargé de la communication, informe l'Assemblée sur le projet de dématérialisation des convocations en application des nouvelles dispositions de l'Article L2121-10 du CGCT.

Monsieur Hervé SAISON, Maire d'Hondschoote et Délégué titulaire du SIECF, informe du relookage du poste Lamartine à Hondschoote et remercie le SIECF et ENEDIS.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Les délibérations sont certifiées exécutoire en vertu de leur publication et de leur réception au contrôle de légalité.

**Edmond TURPIN,
Secrétaire de séance**

**Michel DECOOL,
Président du SIECF**